

(1)

La République arabe d'Egypte

le 18 Jumada 2^{ème} 1443

Le Ministère des Waqfs

le 21 janv.- 2022

Les normes de la fondation de la famille et les moyens de la préserver

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : " Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent". J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maître Mohamad est Son serviteur et messenger. O Allah ! Accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite

La présence de l'entité familiale dans la vie de l'homme est l'un des plus grands bienfaits qu'Allah, Gloire à Lui, gratifie à Ses serviteurs, où Il dit : " Allah vous a fait à partir de vous-mêmes des épouses, et de vos épouses Il vous a donné des enfants et des petits-enfants. Et Il vous a attribué de bonnes choses. Croient-ils donc au faux et nient-ils le bienfait d'Allah ?"

La famille est le noyau dur de la société et la forteresse qui la défend, c'est pourquoi l'islam s'intéresse à la fonder d'une façon compacte pour réaliser l'affection et la miséricorde entre ses membres. Ainsi, la sécurité et la stabilité règne à la société entière. La Charia islamique exige de bien choisir le partenaire, ce qui mène à la stabilité de la vie conjugale. Elle attire l'attention à la nécessité d'avoir la capacité d'assumer la responsabilité de la famille de tous les aspects matériels, sociaux et moraux. Le prophète (SBL) dit : "ô les jeunes ! Quiconque parmi vous est capable d'assumer les devoirs conjugaux, qu'il se marie. Cela est susceptible de faire baisser le regard

(2)

et garder la chasteté de sa verge. A défaut, qu'il observe le jeûne, cela lui est une préservation".

La Charia islamique accentue la nécessité de éduquer convenablement les enfants et les faire sentir de leurs responsabilités vis-à-vis de leur religion, leur société et leur patrie. On pourrait procéder à la fondation d'une famille correcte et puissante par le biais d'ancrer les valeurs religieuses et communautaires et les utiles us et coutumes aux âmes des enfants qui sont la responsabilité des pères et mères. Allah, Gloire à Lui, dit : " Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres". Notre prophète (SBL) dit : "Allah interrogera tout parrain de la responsabilité qu'Il lui confia, la garda-t-il ou la perdit-il ? Il interrogera l'homme au sujet des membres de sa petite famille". Les enfants vertueux sont une source de joie pour les pères et mères aussi bien dans l'ici-bas que dans l'au-delà. Allah, Gloire à Lui, dit : " et qui disent : < Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux >." Notre prophète (SBL) dit : "lorsque le descendant d'Adam meurt, son œuvre s'interrompt sauf pour trois actes : une charité renouvelable, une science incessamment utile ou un enfant vertueux qui fait des invocations à sa faveur".

Le prophète (SBL) nous enseigne que "le meilleur est celui le meilleur pour sa famille". Le prophète était le meilleur mari, le meilleur père et le meilleur grand-père. Quiconque n'est pas fidèle à sa famille est dépourvu de bien.

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les Bénédiction d'Allah soient accordés au dernier des prophètes et

(3)

messagers, notre maître Mohamad (SBL), à sa famille et à tous ses compagnons.

L'islam accorde une attention particulière à la préservation de l'entité de la famille et qu'elle soit cohérente, affectueuse et basée sur l'amour, le respect et l'estime mutuelle. Méditant le Noble Coran on réalise qu'il qualifie la femme l'époux de l'homme alors que le terme "épouse" n'existe pas dans le Noble Coran, comme si le Coran fait de l'équivalent linguistique un équivalent moral. Allah, Gloire à Lui, dit : "elles sont pour vous pareilles à la vêtue, vous leur sont pareils à la vêtue", "elles doivent des devoirs autant que ce qu'elles ont de droits selon le convenable" et "les hommes ont une partie de ce qu'ils acquièrent et les femmes ont une partie de ce qu'elles gagnent". Dans son sermon polyvalent d'adieu notre prophète (SBL) dit : "vous avez des droits sur vos épouses et elles ont des droits sur vous".

La vie conjugale est basée sur la sérénité, l'affection, la clémence, les droits et devoirs réciproques, loin de toute forme de suprématie ou d'air hautain. Dans l'ambiance de l'oppression et d'hégémonie la vie conjugale ne pourrait pas être stable, elle se stabilise plutôt dans le cadre de l'estime, du respect mutuel et l'œuvre menée par toutes les parties pour apporter le bonheur, elles doivent tous supporter les difficultés et faire-face aux défis. Abou Addardaà (SBL) disait à sa femme : si tu me trouves fâché, cherches à me satisfaire, si je te trouve fâchée, je chercherai à te satisfaire, sinon, notre compagnie serait infirmée. Il vaut mieux donc que la famille vive tranquille, heureuse et stable pour que la joie se réalise aussi bien dans l'ici-bas que dans l'au-delà.

Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux